

- C O M M U N E D' O R S A Y -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 février 2009

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, maire, président, Marie-Pierre Digard, Jean-François Dormont, Catherine Gimat, Joël Eymard, David Saussol, Ariane Wachthausen, François Rousseau, Michèle Viala, adjoints – Jean-Christophe Péral, Elisabeth Delamoye, Frédéric Henriot jusqu'à 22h00, Mireille Ramos, Didier Missenard, Chantal de Moreira, Louis Dutey, Eliane Sauteron, Sabine Ouhayoun, Claude Thomas-Collombier, Stanislas Halphen, Yann Dumas-Pilhou, Claudie Mory, Benjamin Lucas-Leclin, Simone Parvez, Guy Aumette, Béatrice Donger-Desvaux, Hervé Charlin.

Absents excusés représentés :

Frédéric Henriot à partir de 22h00	pouvoir à Jean-François Dormont
Marie-Hélène Aubry	pouvoir à Simone Parvez
Dominique Denis	pouvoir à Béatrice Donger-Desvaux
Jérôme Vitry	pouvoir à Benjamin Lucas-Leclin

Absents :

Agnès Foucher
Jean-Michel Cour
Alexis Foret

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27 à 20h30 – 26 à 22h00
Nombre de votants	30

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Yann Dumas-Pilhou est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2008

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2008 est approuvé à l'unanimité des présents.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	N°DECISION	OBJET
08/12/2008	08-138	Intégration du solde de la dette du SIEVYB au budget de la Commune - modification
08/12/2008	08-139	Convention de formation passée avec la société CIRIL au profit de deux agents de la Commune - durée : 17/12/08 - montant : 740 € TTC
11/12/2008	08-140	Adoption d'un marché relatif à la fourniture de consommables informatiques (imprimantes et fax) - durée 1 an - montant : au maximum 20 000 € TTC
11/12/2008	08-141	Adoption d'un contrat relatif à une location sans chauffeur d'une balayeuse laveuse aspiratrice compacte de 4m3 pour l'entretien des espaces publics de la Commune - durée : 1 an - montant : 64 584 € TTC
22/12/2008	08-142	Convention de formation passée avec le CNFPT - durée : les 24 et 25/11/08 - montant 1 320 € TTC
23/12/2008	08-143	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement appartenant à la Commune au profit de Madame Sophie Dambrune
26/12/2008	08-144	Adoption d'un contrat relatif à l'entretien des bouches et poteaux d'incendie situés sur la Commune d'Orsay - durée : 1 an - montant : 36 931,28 € TTC
12/01/2009	08-145	Convention mise à disposition à titre gratuit d'un local situé 14 avenue Saint-Laurent à Orsay, au profit de l'association "Maison des Jeunes et de la Culture" d'Orsay - MJC Jacques Tati - durée : 1 an - A titre gratuit
26/12/2008	08-146	Adoption d'un marché relatif à la fourniture et livraison de plants fleuris, bulbes, vivaces et tubercules - durée : 1an - montant : 47 840,00 € TTC
07/01/2009	09-001	Adoption d'un marché relatif au flashage et à l'impression des supports de communication de la Commune d'Orsay - durée : 1 an renouvelable 2 fois - montants forfaitaires : magazine municipal 3 133,35 € TTC / cahier central 1 009,64 € TTC
12/01/2009	09-002	Contrat avec la compagnie SABDAG pour la représentation d'un spectacle et l'encadrement d'un stage de musique et de danse contemporaines dans le cadre de la saison culturelle 2009 - durée : les 23-24 et 25 janvier 2009 - montant : 3 840 € TTC
13/01/2009	09-003	Convention de formation passée avec l'unité de formation permanente de l'ISRP - durée : du 1er au 5 juin 2009 - montant : 0 €
21/01/2009	09-004	Convention de formation passée avec l'organisme de formation Carrefour des communes - durée : les 20 et 21/01/09 - montant : 1 100 € TTC
12/01/2009	09-005	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement appartenant à la Commune au profit de Madame Marie-Anne Hosenbocus
16/01/2009	09-006	Avenant n°1 à la décision n°06- 40 du 15 mars 2006 portant création d'une régie de recettes pour la gestion des concessions au cimetière - modification du montant de la régie
16/01/2009	09-007	Conception et maquetage du magazine municipal pour l'année 2009 / nouvelle consultation prévue au mois de janvier

16/01/2009	09-008	Convention de formation passée avec la Société Anonyme MADELIN - durée : les 8 et 9 avril 2009 - montant : 825,24 € TTC
21/01/2009	09-009	Marché de petites fournitures de bureau, scolaire, papeterie, matériel de loisirs créatifs / procédure sans suite
21/01/2009	09-10	Contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels passé avec la société CIRIL - durée : 1 an - montant : 5881,55 € TTC par trimestre
21/01/2009	09-11	Avenant au contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels passé avec la société CIRIL - montant : 6035,28 € TTC par trimestre
23/01/2009	09-12	Organisation de séjours en classe de découverte avec nuités pour l'année scolaire 2008-2009 - Lot n°2 : séjour de 5 jours (2 classes) du 11 au 15 mai 2009 / procédure infructueuse, aucune offre pour ce lot
27/01/2009	09-13	Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association «Aide à Domicile» et de «l'Association Mandataire de Maintien et de Garde à Domicile» - durée : 1 an - A titre gratuit
27/01/2009	09-14	Convention de mise à disposition de locaux et de matériels à titre gratuit au profit de l'association "Amicale des Locataires" - durée : 1 an - A titre gratuit
27/01/2009	09-15	Sortie d'inventaire de matériel informatique - Don d'une imprimante à l'Institut supérieur de commerce et d'informatique d'Orsay (ISCIO)

2009-1 - DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le conseil municipal,

Après dépôt des listes de candidatures, M. David Ros est président de droit de cette commission.

- **Procède** au scrutin de liste, à bulletins secrets et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, à la désignation de cinq membres titulaires et cinq suppléants à la commission d'appel d'offres.

Premier tour de scrutin

- Nombre de votants	: 30
- Bulletins blancs	:
- Bulletins nuls	:
- Suffrages exprimés	: 30
- Majorité absolue	: 16

Délégués titulaires :

Ont obtenu, au titre de la majorité municipale : 30 voix

- M. Dormont
- M. Eymard
- M. Rousseau
- M. Saussol

A obtenu, au titre de la minorité : 25 voix

- **Mme. Parvez**

Délégués suppléants :

Ont obtenu, au titre de la majorité municipale : 30 voix

- Mme. Digard
- Mme. Delamoye
- M. Henriot
- M. Péral

A obtenu, au titre de la minorité : 26 voix

- **Mme. Donger-Desvaux**

- **Précise** que cette commission a un caractère permanent pour l'ensemble des marchés.
- **Précise** enfin que la délibération n°2008-21 du 26 mars 2008 est abrogée.

2009-2 - DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS

Le conseil municipal,

- **Décide** que la composition de la commission de délégation de service public sera la même que celle de la commission d'appel d'offres.
- **Désigne** par conséquent :

Délégués titulaires :

- M. Dormont
- M. Eymard
- M. Rousseau
- M. Saussol
- Mme. Parvez (représentant la minorité)

Délégués suppléants :

- Mme. Digard
- Mme. Delamoye
- M. Henriot
- M. Péral
- Mme. Donger-Desvaux (représentant la minorité)

- **Précise** que cette commission aura un caractère permanent pour l'ensemble des délégations de service public.
- **Précise** enfin que la délibération n°2008-22 du 26 mars 2008 est abrogée.

2009-3 - ADHESION DE LA COMMUNE DE JOUY-EN-JOSAS (YVELINES) AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE AVIS DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Emet** un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Jouy en Josas (Yvelines) au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France pour les compétences en matière de distribution publique de gaz et d'électricité.
- **Précise** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France, ainsi qu'à Monsieur le Maire de Jouy en Josas.

2009-4 - FINANCES - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Prend acte** du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2009.

2009-5 - FINANCES - FIXATION DES DROITS DE PLACE

Le conseil municipal, par 29 voix pour, 1 abstention (Mme Aubry) :

- **Fixe** les droits de place dans le cadre des foires à tout, brocantes ou manifestations culturelles
à 15 € l'emplacement de 2 mètres linéaires.
à 8 € l'emplacement de 2 mètres linéaires pour les jeunes de moins de 18 ans
- **Décide** que le nombre d'emplacements est limité à 3 par famille dont 1 pour les enfants.
- **Fixe** les droits de place dans le cadre du « salon des antiquités et des curiosités scientifiques » qui se déroule en octobre à la salle Jacques Tati :
à 90 € la table (table de 1,80m x 0,70)
- **Décide** que les exposants ont le droit à 2 emplacements maximum.
- **Fixe** les droits de place dans le cadre de la Fête foraine qui se déroule tous les ans au printemps place du Docteur Albert
à un forfait de 200 € pour l'occupation du site (13 jours comprenant deux week-ends).
- **Décide** que la gratuité de l'occupation privative du domaine communal pourra être attribuée à titre exceptionnel en raison de l'intérêt local que rempliront certains participants, notamment associatifs.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents afférents à ces manifestations.

2009-6 - FINANCES - TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Le conseil municipal, par 23 voix pour, 1 voix contre (Mme Aubry), 6 abstentions (M. Lucas-Leclin, Mme Denis, M. Vitry, Mme Parvez, M. Aumette, Mme Donger-Desvaux) :

- **Adopte** les nouveaux tarifs de location des salles municipales conformément au tableau annexé à la présente délibération.
- **Dit** que ces tarifs seront applicables à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.
- **Dit** que la gratuité sera accordée aux associations orcéennes.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la location des salles municipales.
- **Rapporte** la délibération n° 2006-131 en date du 25 septembre 2006 fixant le tarif de location de la salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

2009-7- FINANCES - REMBOURSEMENT DE FRAIS DE GARDE D'ENFANTS OU D'ASSISTANCE AUX PERSONNES AGEES, OU HANDICAPEES, OU A CELLES QUI ONT BESOIN D'UNE ASSISTANCE PERSONNELLE A LEUR DOMICILE, AU BENEFICE DE CERTAINS CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le conseil municipal, par 21 voix pour, 8 voix contre (Mme Aubry, M. Lucas-Leclin, Mme Denis, M. Vitry, Mme Parvez, M. Aumette, Mme Donger-Desvaux, M. Charlin) 1 membre ne participant pas au vote (M.Péral) :

- **Décide** de mettre en place le remboursement des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à domicile, au profit des conseillers municipaux qui ne perçoivent pas d'indemnités de fonction, afin de leur permettre de participer aux réunions mentionnées à l'article L 2123-1 du Code général des collectivités territoriales.
- **Précise** que ce remboursement aux frais réels ne sera effectué que sur présentation d'un état de frais et ne pourra excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.
- **Précise** que ces remboursements interviendront pour les frais engagés à compter de la publication de la présente délibération.

2009-8 - FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE DIAGNOSTIC A LA PISCINE

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** le Maire à solliciter une aide au Conseil général de l'Essonne et à la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay.
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette démarche.

2009-9 - FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE DE FOOTBALL ET D'UN PETIT TERRAIN SYNTHETIQUE POUR L'ENTRAINEMENT DU RUGBY

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** le Maire à solliciter des subventions auprès du Centre National pour le Développement du Sport et auprès de la Fédération Française de Football et la Fédération Française de Rugby.
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette démarche.

2009-10 - FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE AVEC PRECONISATIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** le Maire à solliciter une aide au Conseil régional Ile de France et au SIGEIF pour le financement de cette étude,
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette démarche.

2009-11 - FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DEUXIEME PART DU FONDS D'AMENAGEMENT URBAIN (F.A.U)

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** le Maire, à solliciter une subvention au taux maximum en vigueur dans le règlement du Fonds d'Aménagement Urbain, au titre de la deuxième part de ce fonds,
- **Précise** que le versement de la subvention pour surcharge foncière à la SA HLM IRP d'un montant de 404 629 € se fera au maximum sur trois exercices budgétaires à partir de 2009,
- **Autorise** le Maire à prendre les dispositions nécessaires à l'obtention de ces aides financières,
- **Dit** que les recettes correspondantes seront inscrites au chapitre 13 (subventions d'investissement).

2009-12 - FINANCES - VERSEMENTS D'AVANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Décide** d'attribuer à l'association Aide à domicile une avance sur le premier acompte de la subvention 2009, représentant 50 % du montant de la subvention 2008, soit 21 500 €,
- **Décide** d'attribuer à la MJC d'Orsay une avance d'un montant de 53 760 € sur le premier acompte de la subvention de fonctionnement 2009, représentant 40 % du montant de la subvention 2008,
- **Décide** d'attribuer à l'association CAO Rugby Club une avance d'un montant de 8 100 € sur le premier acompte de la subvention 2009, représentant 30 % du montant de la subvention 2008.
- **Précise** que le montant total des avances consenties s'élève à :

• acompte de la subvention à l'association Aide à domicile :	21 500 €
• MJC Jacques-Tati :	53 760 €
• CAO Rugby Club :	8 100 €
	<hr/>
	83 360 €
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2009.

2009-13 - PERSONNEL COMMUNAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** la mise à jour du tableau des effectifs des agents titulaires et non titulaires, qui tient compte des modifications liées à :
 - 2 créations de postes
 - 15 suppressions de postes non pourvus
 - 1 nomination stagiaire
 - 1 nomination titulaire
- **Dit** que les dépenses correspondant à ces modifications figurent au budget principal.

2009-14 - PERSONNEL COMMUNAL - REGLEMENT FORMATION POUR LES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, par 23 voix pour, 1 abstention (Mme Donger-Desvaux), 6 membres ne participant pas au vote (Mme Denis, M. Charlin, M. Vitry, Mme Parvez, Mme Aubry, M. Lucas-Leclin) :

- **Adopte** le règlement de formation des élus.
- **Décide** que les formations collectives ne dépasseront pas 30 % du budget total alloué annuellement. Le solde sera attribué aux formations individuelles et réparti entre les conseillers municipaux majoritaires et minoritaires à proportion de leur représentation au conseil municipal.
- **Dit** que la dépense sera imputée au chapitre 021 fonction 6535

2009-15 - PERSONNEL COMMUNAL - LOGEMENT DE FONCTION

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Fixe** ainsi qu'il suit la liste des emplois pouvant bénéficier d'un logement de fonction pour utilité de service :

EMPLOIS	MISSIONS
Animation de la ville	Assure tout l'aspect relationnel avec les commerçants de la Commune, tant en soirée que certains week-end, en fonction des nécessités. Intérêt certain pour la bonne marche du service en raison des sujétions particulières qui lui sont confiées
Gardien de la Maison des Associations	Intérêt certain pour la bonne marche du service en raison des missions particulières qui leurs sont confiées et des responsabilités qui leurs incombent

- **Dit** que les logements pour utilité de service, sont attribués moyennant le paiement d'une redevance correspondant à la valeur locative du logement, minoré de l'abattement réglementaire. Cet abattement représente l'avantage en nature fiscalement imposable.
- **Précise** que les charges y afférentes sont dues par l'occupant.
- **Fixe** ainsi qu'il suit la liste des emplois pouvant bénéficier d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service :

EMPLOIS	MISSIONS
Gardien des bâtiments publics suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Groupe Scolaire du Guichet - Groupe Scolaire de Mondétour - Gymnase Blondin (Centre) - Gymnase Marie Thérèse Eyquem (Guichet) - Centre Technique Municipal - Stade Municipal - La Grande Bouvêche - Tennis de Mondétour - Hôtel de Ville 	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité • Entretien • Ouvertures et fermetures des sites • Activités relationnelles et administratives
Responsable du service des astreintes	Disponibilité constante notamment le week-end et en soirée
Adjoint au responsable du service des astreintes	Disponibilité constante notamment le week-end et en soirée

- **Dit** que les logements pour nécessité absolue de service, sont attribués gratuitement.
- **Précise** que l'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service comporte également la gratuité de la fourniture d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage (hors enlèvement des ordures ménagères).
- **Autorise** le Maire à prendre les décisions individuelles correspondantes et à signer les contrats de concessions.

2009-16 - SCOLAIRE - PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES CLASSES DE DECOUVERTE ANNEE SCOLAIRE 2008/2009

Le conseil municipal, par 29 voix pour, 1 membre ne participant pas au vote (M. Dutey) :

- **Approuve** les séjours de classe de découverte.
- **Décide** d'appliquer la grille des quotients familiaux pour la participation financière des familles.
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes seront affectées au budget 2009 de la commune.
- **Fixe** les conditions de tarification ainsi :
- ✓ En dessous du QF minimum (200€) les familles paient le tarif minimum et au-dessus du QF maximum (1800€) les familles paient le tarif maximum.
- ✓ Pour les familles dont le QF se situe entre 200€ et 750€, application de la formule :

- Tarif = Tarif minimum + taux de progressivité x (quotient de la famille concernée - quotient familial minimum)
- Taux de progressivité = (tarif intermédiaire - tarif minimum) / (quotient familial intermédiaire - quotient familial minimum)
- ✓ Pour les familles dont le QF se situe entre 751€ et 1800€, application de la formule :
 - Tarif = Tarif intermédiaire + taux de progressivité x (quotient de la famille concernée - quotient familial intermédiaire)
 - Taux de progressivité = (tarif maximum - tarif intermédiaire) / (quotient familial maximum - quotient familial intermédiaire)
- ✓ Pour les non orcéens il est prévu d'appliquer le tarif maximum
- ✓ pour la classe de découverte de Monsieur Cornu (Aventure Scientifique)
 - le tarif minimum est de 55€ pour un quotient minimum est de 200€,
 - le tarif intermédiaire de 275€ pour un quotient intermédiaire de 750€,
 - le tarif maximum de 404€ pour un quotient maximum de 1800€
- ✓ pour la classe de découverte de Monsieur Dutey (Renouveau Vacances)
 - le tarif minimum de 110€ pour un quotient minimum de 200€,
 - le tarif intermédiaire de 550€ pour un quotient intermédiaire de 750€,
 - le tarif maximum de 794€ pour un quotient maximum de 1800€

2009-17 - PETITE ENFANCE - MISE EN PLACE D'UN CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ESSONNE

Le conseil municipal, par 29 voix pour, 1 voix contre (Mme Aubry) :

- **Décide** le principe de la négociation d'un Contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement du Contrat enfance et jeunesse, valable du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2011,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au Contrat enfance et jeunesse, pour le financement des nouvelles actions non comptabilisées dans le contrat initial.

2009-18 - JEUNESSE - TARIFICATION DES SEJOURS ORGANISES PAR LE SERVICE JEUNESSE

Le conseil municipal, par 29 voix pour, 1 voix contre (Mme Aubry) :

- **Approuve** l'organisation de ce séjour.
- **Approuve** les tarifs applicables à ce séjour.
- **Dit** que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la Commune.
- **Fixe** les conditions de tarification ainsi :
 - ✓ Pour la classe de ski
 - le tarif minimum de 100€ pour un quotient minimum de 200€,
 - le tarif maximum de 527€ pour un quotient maximum de 1800€

- ✓ En dessous du QF minimum (200€) les familles paient le tarif minimum et au-dessus du QF maximum (1800€) les familles paient le tarif maximum.
- ✓ Pour les familles dont le QF se situe entre 200€ et 1800€, application de la formule :
 - Tarif = Tarif minimum + taux de progressivité x (quotient de la famille concernée - quotient familial minimum)
 - Taux de progressivité = (tarif maximum - tarif minimum) / (quotient familial maximum - quotient familial minimum)
- ✓ Pour les non orcéens : Le tarif maximum sera appliqué.

2009-19 - COMMUNICATION - TARIFS D'INSERTION PUBLICITAIRE DANS « ORSAY, NOTRE VILLE »

Le conseil municipal, par 29 voix pour, 1 voix contre (Mme Aubry) :

- **Fixe**, à compter de février 2009, les tarifs des insertions publicitaires dans le magazine mensuel suivants :
 - 1 pleine page [4^{ème} de couverture du magazine] : 1 000 €
 - 1 pleine page [3^{ème} de couverture du magazine] : 850 €
 - ½ page [130 x 210 mm ou 105 x 260 mm / 3^{ème} de couv du magazine 450 €, 4^{ème} de couv du sOrtir!] : 400 €

2009-20 - MOTION - DEMANDE DE SAISINE DE LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET D'OPERATION D'INTERET NATIONAL

Le conseil municipal, par 29 voix pour, 1 membre ne participant pas au vote (Mme Aubry) :

- **Demande** donc à l'Etat de saisir la Commission Nationale du Débat Public en vue de la tenue d'un débat.

La séance est levée à 23 heures 48.

Orsay, le

David ROS
Maire d'Orsay
Vice-président du conseil général de l'Essonne